

Présents : Mesdames CARNET et CADINOT.

Messieurs ALLARDIN, DROUET, LECONTE, SIMON et VERRAES.

Absents excusés : Madame DEMARAIS et Monsieur MARTIN de LAGARDE.

Secrétaire : Monsieur ALLARDIN.

1) Lecture et approbation du PV du 16 décembre 2022

2) Dossier TowerCast

Madame CARNET et Monsieur SIMON font le point sur leur rencontre avec M. CHEMIN, en charge du dossier. Après avoir résumé cet entretien aux membres du Conseil Municipal, le projet a été jugé comme n'étant pas nécessaire puisque le territoire est suffisamment desservi en transmission hertzienne, d'autant plus qu'il n'y aura pas de retombées financières au profit de la commune. Les membres sont d'accord pour donner un avis défavorable au projet si un permis de construire venait à être reçu en mairie, en raison de sa faible utilité et de l'impact environnemental qu'il pourrait avoir.

3) Tarifs de l'électricité de la Salle des fêtes

Suite à l'augmentation des coûts de l'électricité, il est proposé d'augmenter de 0,10 € le coût du kw/h à régler lors des locations de la salle des fêtes.

Par délibération du 24 avril 2004, ce montant était fixé à 0,20 €. Il est donc proposé de l'augmenter à 0,30 €.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

4) Travaux prévus à la Salle François ALLARDIN

Il est nécessaire de rénover et remplacer certains équipements de la salle des fêtes / cantine : la dalle de l'ancien préau est à refaire et les fourneaux et le lave-vaisselle sont à changer. Des devis ont été reçus : de l'artisan Grégory GOURDAIN pour la dalle (19 418,40 € TTC) et de l'entreprise COURTOIS Frères pour l'acquisition d'un nouveau fourneau et d'un lave-vaisselle (8 228,32 € TTC). Les devis ont été validés par le Conseil Municipal. Des demandes de subventions DETR et département ont été effectuées pour cette opération de réhabilitation : 25% du hors taxe ont été demandés en DETR et 30% au département.

5) Questions diverses

- Une formation aux premiers secours aura lieu le 25 février à Smermesnil.
- Attente des tableaux de la DGFIP concernant les taxes communales, afin d'évaluer ou non s'il y aura une augmentation pour 2023.